EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE



N° 2023/073

Maison d'Assistantes Maternelles à la salle des Vignes Fournitures Contractant : BROQUAIRE

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité d'aménager des locaux de la salle des Vignes pour l'accueil d'une maison d'assistante maternelle,

Vu la proposition commerciale établie par BROQUAIRE SARL Décoration et Confort du Foyer (le Fournisseur) d'un montant de 2.264,14 € HT pour la fourniture et la livraison de revêtement de sol et de peinture.

DÉCIDE

Article 1:

Est autorisée la signature de la proposition tarifaire avec : Broquaire SARL – 12 cours du Port– 33390 BLAYE Montant de la prestation : 2.264,14 € HT soit 2.716,96 € TTC Crédits inscrits à l'article 2313 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3:

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire:

Reçu en Préfecture le 10 JUIL. 2023

Publié ou notifié le 13 JUIL. 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 06/07/2023

le Maire,

Pierre CARITAN.

auto